

DOCUMENT N° 86

Recommandation
visant à ce que les dirigeants des pays dans lesquels
les Institutions ont été renversées par la force
ne soient pas invités aux Sommets de la Francophonie

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT que la Charte de la Francophonie place au premier rang de ses principes le respect de l'État de droit, des droits de l'Homme et de la démocratie,

CONSIDÉRANT que les Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage ne doivent en conséquence réunir que les dirigeants des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie qui respectent ces principes, sous peine de nuire gravement à l'image donnée de ces réunions, comme l'a montré la réunion du Sommet de Moncton,

RECOMMANDE à la Conférence de ne pas convier aux Sommets de la Francophonie les Chefs d'État et de Gouvernement des pays dans lesquels les Institutions démocratiques ont été renversées par la force, et cela jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel à la suite d'élections libres et sincères.